

connexes ayant trait aux forces armées et aux armes classiques, et nous espérons que les membres de ce comité arriveront à un accord sur un programme général.

Sur la base de ces considérations, le Gouvernement canadien a conclu qu'il ne serait pas souhaitable de convoquer une conférence spéciale pour la signature éventuelle d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires."

La position de notre délégation à ce sujet reste la même, étant donné qu'à notre avis les considérations fondamentales n'ont pas changé depuis que nous avons fourni notre réponse au Secrétaire général. Nous pensons même que la résolution des dix-sept puissances pourrait créer, à la reprise des négociations sur le désarmement, une situation plus difficile que celle qui aurait pu naître lorsque fut adoptée en 1961 la résolution 1653. La résolution actuelle ne se contente pas de prier le Comité des dix-huit puissances d'étudier la question de la convocation d'une conférence sur l'interdiction des armes nucléaires, elle prie le Comité d'étudier d'urgence cette question. Ceci est contraire à l'accord intervenu il y a quelques jours entre les membres de la Commission au sujet de la résolution touchant la question du désarmement général, résolution dont a été omise (à la demande de la délégation soviétique) toute mention de mesures accessoires spécifiques. Si elle est adoptée, la résolution des dix-sept puissances est susceptible de retarder toute nouvelle étude des mesures accessoires par le Comité des Dix-Huit, mesures qui de l'avis de la plupart des membres du Comité pourraient faire l'objet d'une entente à une date assez proche. Elle pourrait aussi retarder l'examen de la question importante d'une interdiction générale des essais nucléaires, ainsi que l'étude des mesures qui s'intègrent dans les programmes de désarmement général et complet.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, la délégation canadienne éprouve de graves doutes au sujet de la résolution dont nous sommes saisis. Elle devra donc voter contre cette résolution, bien qu'elle apprécie et comprenne entièrement les intentions des coauteurs de ce document et leur désir de voir mettre fin à la possibilité de l'emploi des armes nucléaires en temps de guerre.